

# FICHE D'INSCRIPTION BEBE NAGEUR

À partir de 2021 (6 mois et à jour des vaccins) jusqu'en 2017

(Années de naissance : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021)

## SAISON 2021/2022

### 1 - IDENTITE

NOM ..... PRENOM .....

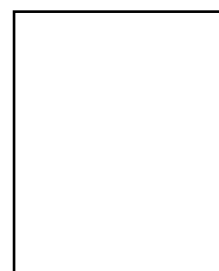
DATE DE NAISSANCE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TELEPHONE FIXE ..... TELEPHONE PORTABLE .....

ADRESSE MAIL .....



### 2 - FORMULE D'ABONNEMENT

Inscription l'année  1 séance / semaine : Commune : **141.00 €** / Hors C : **208.00 €**

Carte abonnement « Activité » : **facturée 3.60€ en cas de perte**. Elle est obligatoire à chaque séance ; entrée/sortie. Elle est la propriété de la Mairie et devra être restituée à la fin de la saison.

### 3 - CHOIX DE VOTRE SEANCE

HORAIRES	JOURS	SEANCE	INSCRIPTION
Choix n° 1 De.....à.....	SAMEDI		

**Pour compléter, reportez-vous au tableau.  
Inscrivez à l'identique les horaires, jours et séances.**

	2021	2020	2019	2018/2017
SAMEDI	8H45/9H15	9H15/9H45	9H45/10H15	10H15/10H45

## 4 - CONDITIONS GENERALES

### **NE JOIGNEZ AUCUN REGLEMENT À VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION**

- Les dossiers incomplets ou nous parvenant après **le 22 août** ne seront **pas traités**.
- Les inscriptions sont effectuées par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- Toute demande d'inscription doit être accompagnée :
  1. D'une copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois**.
  2. D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive souhaitée, datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription et photocopie du carnet de vaccination à jour.
  3. D'une photo.
- Le paiement s'effectuera avec le courrier de confirmation à partir du 1er septembre.
- **Aucun cours** ne sera dispensé **pendant les vacances scolaires** (sauf les samedis de début de vacances).
- Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours.
- Lors des séances de bébés nageurs, les frères et sœurs ne sont pas acceptés et les changements de créneau ne sont pas autorisés.
- L'établissement sera fermé pour vidange technique deux semaines par an **au minimum**.
- L'activité n'est pas couverte par une assurance spécifique communale.
- L'abonnement est nominatif et individuel et ne prévoit pas l'accès à la piscine en dehors du temps d'activité.
- Les inscriptions ne seront pas remboursées. Sauf avis médical, déménagement et mutation.
- Bonnet de bain obligatoire et douche obligatoires. Les sacs doivent être entreposés dans les casiers prévus à cet effet (1€ récupérable).
- **En raison de la nouvelle réglementation en lien avec la Covid-19, de nouvelles mesures sont susceptibles d'être applicables dès la rentrée de septembre concernant l'accès aux vestiaires.**

Je certifie avoir pris connaissance de la fiche d'information sur le déroulement des activités aquatiques.

Date :

Signature :

